

# Le langagier

Bulletin linguistique du Département d'études françaises et de traduction

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305  
Télééc. : (705) 675-4885

Université Laurentienne  
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6  
langagier@nickeL.laurentian.ca

ISSN 1201-7493

Responsables - rédaction : Pascal Sabourin  
- lecture d'épreuves : Yves Lefier

4<sup>e</sup> année, N° 20, © novembre 1996

## Dans ce numéro :

«Accommodation» (pour logement) / Agenda /  
Ajourner, ajournement / «Année fiscale» /  
Anticiper / Mériter (se) / Presque / Saint /  
«Transférer» (un appel) /  
«Translation» (pour une traduction)



**Proverbe langagier** : (sur les mauvaises habitudes de langue) «*L'eau arrive à laver beaucoup de choses, mais pas une langue fourchue.*»



## «ACCOMMODATION» (pour logement)

En français, ce terme est très loin de désigner le logement, l'hébergement, sens qu'on lui prête parfois sous l'influence de l'anglais *accommodations*, comme dans la phrase : «L'Université paye l'*accommodation* des membres de son personnel en voyage».

Le mot signifie l'action de s'accommoder à des circonstances, à des personnes (s'adapter). Ex. : L'**accommodation** d'un nouvel employé aux exigences de son poste s'effectue progressivement. La phrase anglaise : «The employee is responsible for his/her own accommodation» se traduira donc par : «Le membre du personnel est responsable de (assume, doit régler, prend à sa charge les frais, etc.) ses propres frais d'hébergement (de logement)».

## AGENDA

L'anglais et le français ont reçu ce terme du latin *agendum* (plur. *agenda*) lui-même issu du verbe *agere*, «faire, choses à faire». Vous reconnaissez ici la forme du verbe français **agir**, qui vient de la même souche.

À son arrivée dans la langue française en 1535, le terme désignait une liste de choses à faire, sens que l'anglais a aussi adopté mais en lui donnant une application plus formelle (choses à faire

durant une réunion, une rencontre). En français, et par métonymie, le mot a acquis un sens particulier, soit le livret dans lequel on note les choses à faire. D'où, en français moderne, le sens de «carnet de poche ou de bureau dans lequel on inscrit jour par jour ce qu'on doit faire». Il est donc tout à fait juste de dire : «Inscrie ce rendez-vous dans ton **agenda** avant de l'oublier!». En décembre, vous «achèterez votre nouvel **agenda** pour l'année 1997».

Par contre, le terme français n'a pas de sens équivalent à l'anglais «liste de points à étudier durant une réunion». Cette idée se rend par l'expression **ordre du jour**, c'est-à-dire la liste des questions qu'une assemblée délibérante doit examiner, classées dans l'ordre dans lequel elles doivent être abordées ce jour-là.

## AJOURNER, AJOURNEMENT

Ces termes sont souvent employés à l'Université pour désigner l'acte (ou son résultat) par lequel un organisme suspend ou lève une séance. Comment-on un anglicisme en leur accordant ce sens?

Au cours de l'histoire, la France et l'Angleterre ont échangé des flèches, des obus, des technologies, des futures reines, des idées, des coutumes et... des milliers de mots qui ont parfois donné lieu à des résurrections étonnantes. Voici un cas d'espèce : **ajourner** et **ajournement**. (*to adjourn, adjournment*).

Les deux termes sont des créations françaises, du latin *diurnum* · *djor* · *jour* · *jour*. **Adjourn** (*ad* = vers, *jour* = jour) et son dérivé **ajournement** n'ont initialement eu en français que le sens juridique de «renvoyer quelqu'un, une cause, à un autre jour, indéterminé ou fixe», sens vieilli qui persiste de nos jours. Au XIV<sup>e</sup> s., l'anglais a emprunté ces termes au français (nous sommes à l'époque de la Guerre de Cent ans) presque sans transformations orthographiques, mais en leur ajoutant le sens de «suspendre une séance jusqu'à une date ultérieure».

C'est à la faveur d'un renouveau d'intérêt pour la culture et les institutions anglaises durant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> s. que le français a repris les termes que l'anglais lui avait empruntés quatre siècles plus tôt. Ainsi, après une période de macération dans la soupe linguistique anglaise, les termes **ajourner** et **ajournement** sont revenus au pays avec le sens anglais de «suspendre une séance jusqu'à un autre jour». C'est ainsi que nous avons en français moderne les expressions «ajourner un débat, un procès».

Mais il faut noter que le français n'a pas (pas encore!) le sens anglais, plus général, de suspendre (lever) une séance (*to bring a meeting to a close*). L'équivalent de «I propose that the meeting be adjourned» sera donc «Je propose la levée de la séance». Mais si vous désirez interrompre le débat sur une question et le reporter à une prochaine réunion, vous êtes en droit de dire : «Je propose l'**ajournement** de cette question jusqu'à la prochaine réunion». On suspend, on lève une séance, mais on **ajourne** une question, un débat.

## «ANNÉE FISCALE»

Rappelons d'abord que l'adjectif **fiscal** est un dérivé de **fisc** (lat. *fiscus* = panier pour recevoir l'argent). Au figuré, le terme a désigné le trésor de l'État et, depuis le XVII<sup>e</sup> s., c'est le nom de l'ensemble des administrations chargées des impôts. C'est durant cette période que l'anglais a emprunté son *fiscal* au français, en ajoutant toutefois le sens plus large de «tout ce qui se rapporte aux finances», publiques ou privées. C'est de ce deuxième sens anglais que vient notre anglicisme «année fiscale».

L'adjectif **fiscal**, en français, ne désigne que ce qui se rapporte au fisc, à l'impôt. Ex. : le droit fiscal, la politique fiscale, les charges fiscales, la fraude fiscale. Pour «Fiscal Year», il faut plutôt dire : année financière, ou année d'exercice.

**ANTICIPER**

Une lectrice nous demande de commenter l'expression : «Face à la crise économique, les agences **anticipent** de graves problèmes pour la famille monoparentale».

L'anglais accorde effectivement à ce verbe le sens abstrait de «prévoir», «s'attendre à quelque chose», pas le français. Pourtant, les deux langues ont emprunté le terme au latin (*ante* = avant, et *capere* = prendre, c'est-à-dire «prendre par avance»). Mais dans le cas du français, le verbe a conservé le sens concret d'une action qu'on devance, d'un temps fixé dont on devance la date ou l'heure. Ex. : Puisque j'ai reçu mon chèque, je peux **anticiper** le paiement de mon loyer. Vous connaissez l'expression : «Il a pris une retraite **anticipée**»? Même sens : un temps, un moment dont on devance l'exécution.

Dans la phrase de notre lectrice, il faudrait plutôt dire : «...les organismes **prévoient** (craignent, estiment que la famille...) de graves problèmes...»

**MÉRITER (se)**

C'est à tort qu'on emploie ce verbe à la forme pronominale, forme qu'il n'a jamais eue en français. Le verbe demande un complément direct (**mériter** quelque chose). Il ne faut pas dire «Les étudiants **se sont mérités** une bonne note», mais tout simplement «Les étudiants **méritent** une bonne note».

**PRESQUE**

Un lecteur demande si on commet une erreur en écrivant : «J'étais **presqu'é**veillée lorsque j'ai entendu un bruit étrange». Ce cas rappelle **événement/évènement** en ce que l'orthographe ne suit pas la prononciation : la langue parlée insère l'élision entre **presque** et **éveillé**, tandis que la langue écrite respecte intégralement l'orthographe de l'adverbe. Dans ce cas-ci, notre lecteur songe peut-être à la préposition **jusque** qui, elle, accepte l'élision. Ex. : Il a conduit sans arrêt (**jusque à**) = **jusqu'à** Montréal. De plus, **presque** est formé de *près* et de *que*. La tentation est forte d'accorder à *que* dans **presque** la même possibilité d'élision que le pronom *que*.

En français, il n'existe qu'un seul cas d'élision de **presque** : le nom géographique **presqu'île**.

**SAINT**

Voici un cas qui demande qu'on y revienne (cf. *Langagier* n<sup>o</sup> 7, nov. 1994). Car on rencontre le mot écrit de toutes les manières sans aucune sorte de régularité. Et les usages de la langue anglaise ne nous aident pas à démêler

nos **saintes** affaires! Consultez l'annuaire téléphonique et vous constaterez que Ma' Bell ne parle qu'anglais lorsqu'elle cite des noms français contenant le mot **saint**, à tel point que les Francophones eux-mêmes en viendront à douter de l'orthographe de leur propre nom de famille, ou l'écriront carrément à l'anglaise! (Oh! **saint** Jérôme, patron des traducteurs, venez à notre secours!!!)

Contrairement à l'anglais, le français n'abrège que très rarement cet adjectif, et, si on le fait, il s'écrit alors avec la majuscule initiale et de la manière suivante : S<sup>-</sup>, S<sup>te</sup>-, S<sup>ts</sup>-, S<sup>tes</sup>-.

■ **Les noms de saints** s'écrivent avec une minuscule, sans trait d'union. (Explication : dans ce cas, le mot n'est qu'un simple adjectif et il obéit à la règle habituelle des adjectifs). Ex. : Elle priait **saint** Jude parce qu'elle avait perdu son porte-monnaie. Deux exceptions seulement : la **Sainte** Vierge, le **Saint**-Esprit.

■ Dans un **nom de famille** (patronyme), le mot n'est généralement pas abrégé. Il se joint au nom par un trait d'union et prend la majuscule. (Explication : le mot fait partie d'un nom propre composé et il obéit à la règle des noms propres). Ex. : Madame Saint-Pierre, Monsieur Saint-Aubin.

■ Les **toponymes** (noms de lieux) prennent la majuscule et le trait d'union. (Explication : nom propre de lieu). Ex. : Il a habité à Saint-Isidore-de-Laverlochère.

■ Dans les **odonymes** (noms de rues, de routes), le nom prend la majuscule et le trait d'union. (Explication : nom propre de voie). Ex. : Le défilé a emprunté la rue Sainte-Catherine.

■ Les **noms de monuments** prennent la majuscule et le trait d'union. Ex. : Avez-vous visité l'oratoire Saint-Joseph?

■ **Les noms de fêtes** demandent aussi la majuscule et le trait d'union. (Explication : comme dans les cas précédents, il s'agit d'un nom propre). Ex. : Le 28 septembre dernier, une réception à l'Université a marqué la Saint-Jérôme!

■ Enfin, pour nos lecteurs fins gastronomes, rappelons que le célèbre Bordeaux s'écrit : **saint-émilion** (c'est regrettable, car la majuscule aurait pu élever ce vin au rang qui lui revient!), mais le nom de la région, lui, prend la majuscule et le trait d'union. Ex. : Cette belle bouteille vient de la région de **Saint-Émilien**. Même remarques pour votre fromage préféré, le **saint-paulin**, qui vient de la région de **Saint-Paulin**.

**«TRANSFÉRER» (un appel)**

Nous connaissons tous l'expression : «Un instant, je **transfère** votre appel» pour l'avoir employée nous-même au téléphone. Cependant, le terme ne saurait convenir à ce contexte. En effet, le verbe

**transférer** a d'abord un sens concret en français et il s'emploie pour décrire l'action de faire passer une chose d'un lieu à un autre, selon certaines formalités prescrites. Ex. : Le siège social de cette entreprise a été **transféré** à Toronto. L'emploi de ce verbe dans le cas d'un appel téléphonique est un calque de l'anglais *to transfer* que l'anglais avait lui-même emprunté à l'ancien français *transferer*. En anglais, le terme a acquis une acception très large tandis que le verbe équivalent français est demeuré proche de ses sens concrets premiers. Si vous devez faire passer un appel d'un poste à un autre, il faudra plutôt dire : «Un moment s'il-vous-plaît, j'achemine votre appel».

**«TRANSLATION» (pour traduction)**

Quel «traducteur» n'a pas entendu ce terme? Et peut-être même le verbe «traducter»? Anglicismes? En réalité, ces termes sont tout à fait français, tant par l'origine que par le sens.

Le verbe «traducter» ainsi que le substantif «translation» ont eu une assez longue existence en français. Au figuré, le premier signifiait l'action de transcrire, de traduire dans une autre langue. Quand à «translation», il a été supplanté par **traduction** (lat. *traductio*, de *trans* = vers et *ducere* = conduire, mener) pour exprimer l'idée d'une transcription dans une autre langue. L'anglais a emprunté *to translate* et *translation* à l'ancien français mais en cours de route il a perdu *traduction* qu'il avait également pris du français. Le terme **translation** existe toujours en français moderne avec des sens spécialisés tels que la **translation** des restes d'un personnage, la **translation** d'une propriété, d'un titre. Enfin, le terme «traducteur» a persisté en français jusqu'au XVII<sup>e</sup> s. pour désigner la personne qui transcrivait dans une autre langue, mais par la suite il a acquis le sens péjoratif de «mauvais traducteur», ce qui en a drôlement freiné l'emploi!

Il est intéressant de noter que «traducter» est issu de la même souche que **transférer** (lat. *transferre*) et que ces deux termes se sont concurrencés pour un temps jusqu'à la disparition du premier au XVII<sup>e</sup> siècle.



Avez-vous des suggestions de Noël pour *Le langagier*? Cas? Formats? Rubriques? Composez le 4305 ou le 4312 ou envoyez un message à l'adresse électronique suivante :

LANGAGIER@NICKEL.LAURENTIAN.CA